

44020 - Soutien aux activités socio-éducatives

**Proposition d'approbation des projets de contrats  
d'objectifs à conclure avec 10 centres socioculturels du  
département**

*CP/2019/531*

**Service chef de file :**

J - Mission éducation, sport, jeunesse

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Avec son plan d'action en direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille, le Département du Bas-Rhin souhaite, par la réflexion sur sa politique en direction des jeunes, contribuer à la définition d'un projet collectif d'éducation adapté aux réalités, en proposant une nouvelle ambition pour la Prévention, offrant un parcours adapté à chaque jeune, considérant chaque jeune comme un atout et considérant les territoires comme des écosystème de bienveillance.

Inscrite de longue date dans l'action du Département, la prise en compte de la jeunesse est transversale, inhérente à plusieurs de ses compétences. Le soutien à la parentalité, la prise en compte de la santé et du développement des enfants et des jeunes, l'enseignement artistique, l'accès à la culture, aux loisirs, à la pratique sportive, aux pratiques associatives et d'engagement, l'ouverture sur l'Europe, sont autant d'atouts contributifs du passage de l'enfance vers l'âge adulte.

Dans ce cadre, le Département contribue à l'autonomie et l'épanouissement des jeunes en soutenant les associations départementales qui développent des actions socio-éducatives visant à accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et favorisant leur responsabilité et leur engagement. Afin de consolider l'impact de ces initiatives volontaristes, il contractualise avec les principales structures des conventions d'objectifs permettant le développement d'actions dans le cadre des orientations fixées.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver les conventions d'objectifs pluriannuels de 10 centres socio-culturels, pour la période 2019-2021.

Par délibération n° CD/2016/142 du 8 décembre 2016, le Conseil Départemental a approuvé les modalités de soutien aux associations développant des actions socio-éducatives et le principe du renouvellement des contrats d'objectifs pluriannuels conclus avec les centres socioculturels agréés par la CAF et développant des actions en faveur de la jeunesse.

Le Département affirme sa volonté de poursuivre le partenariat avec les structures de proximité, notamment parce qu'elles agissent en direction de la jeunesse, compétence

partagée entre les collectivités.

La mise en place des contrats d'objectifs avec les Centres socioculturels (CSC) du Bas-Rhin et les structures socio-éducatives à portée intercommunale a été initiée en 2013. Ces contractualisations étant arrivées à échéance, leur renouvellement a été entamé l'an dernier, conformément à l'engagement pris en 2016 auprès des structures concernées.

Par délibération n° CD/2017/093 du 11 décembre 2017, le Conseil Départemental a approuvé le planning de renouvellement de ces contrats d'objectifs, établi en tenant compte des dates respectives de fin des contractualisations entre le Département et chacune des structures. Ces échanges partenariaux sont indispensables et sont gage de cohérence et de pertinence dans le déploiement des actions soutenues et attendues par le Département.

La Commission Permanente réunie le 6 mai 2019 a statué sur le soutien au fonctionnement attribué au titre de l'année 2019 à l'ensemble de ces structures. Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le contenu des contrats dont les objectifs respectifs sont présentés à la suite.

## **1. Proposition de contrats d'objectifs orientés sur des actions en direction de la jeunesse**

Les objectifs du Département en faveur de la jeunesse, réaffirmés à travers le *plan actions éducatives et collèges* et dans le *schéma enfance famille jeunesse* se déclinent autour de :

- l'éducation et la réussite éducative des jeunes,
- l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes,
- le développement des connaissances et l'ouverture sociale et culturelle,
- l'engagement et la participation des jeunes.

## **2. Les contrats d'objectifs des structures du territoire de Strasbourg**

Le Département a toujours préconisé une approche partenariale des actions respectives des institutions et des différents acteurs en charge de la jeunesse. Ceci pour prendre en compte la jeunesse dans sa globalité et pour assurer une cohérence et une complémentarité éducatives.

Si ce partenariat amplifie la cohérence de l'action publique, il affine également leur regard sur les structures, rend leur accompagnement plus efficace et leur apporte une simplification administrative.

Le Comité de pilotage inter-financeurs des Centres socio-culturels strasbourgeois a ainsi défini une vision globale et partagée de l'action des CSC autour des objectifs suivants, partagés par le Département :

- favoriser la participation des habitants,
- soutenir le partenariat et les initiatives,
- proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat,
- assurer la diversité et la mixité,
- soutenir la parentalité,
- agir en faveur de la jeunesse.

Les trois institutions, Ville, Département et CAF, ont ajusté leurs périodicités respectives afin de les faire correspondre et rendre la démarche totalement cohérente. Les

échéances respectives des contrats sont donc identiques à celles des Conventions pluriannuelles d'Objectifs de la Ville de Strasbourg et des Contrats de Projets de la CAF depuis le début de la démarche. Toutefois, dans la perspective de la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, il est proposé que les conventions engageant le Département prennent fin au 31 décembre 2021.

### **3. Proposition de contrats d'objectifs élaborés avec les structures**

Le Département soutient chacun des Centres sociaux concernés autour des orientations respectives présentées ci-dessous, en portant une attention très particulière aux projets destinés à la jeunesse.

#### **3.1 Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg**

##### **A. Le centre socioculturel de l'ARES à l'Esplanade**

**Agir en faveur de la jeunesse :** Créer un environnement favorable à l'épanouissement des jeunes en favorisant leur prise d'autonomie, en donnant du sens à la scolarité et en soutenant les parents dans leur rôle éducatif.

**Favoriser la participation et l'engagement des habitants :** Créer un lieu pour l'ouverture et l'échange, le débat, le conseil et l'accompagnement, l'accueil des nouveaux arrivants, favoriser l'émergence d'idées et de projets à l'initiative des habitants et faciliter la rencontre entre les publics sur l'ensemble du territoire.

**Soutenir le partenariat et les initiatives :** Notamment animer des temps d'échanges mutualisés, favoriser l'expression collective et accompagner les pratiques multimédias.

**Etre acteur de l'accompagnement des parents :** Notamment impliquer des parents et des familles dans les différents projets et favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour les publics les plus éloignés.

##### **B. Le Centre socioculturel Victor Schoelcher à Cronembourg**

**Agir en faveur de la jeunesse :** Proposer aux enfants une offre d'animation pour tous les âges et publics qui favorise l'apprentissage de la vie en collectivité, l'autonomie et la citoyenneté et qui permette aux familles fragiles de mieux structurer le temps libre de leurs enfants et de s'y impliquer elles-mêmes.

**Favoriser la participation et l'engagement des habitants :** Renforcer l'accueil et l'accompagnement pour favoriser l'investissement des habitants dans la structure et l'implication dans la vie de leur quartier. S'appuyer sur la diversité des usagers pour favoriser la culture, la solidarité et le vivre ensemble.

**Soutenir le partenariat et les initiatives :** Accompagner et participer aux initiatives locales portées par des partenaires associatifs, soutenir la vie associative dans ses activités et permettre le développement d'initiatives portées par les habitants.

##### **C. Le Centre Socioculturel « Au-delà des Ponts » au Port du Rhin**

**Agir en faveur de la jeunesse :** Accompagner les jeunes de 12 à 14 ans dans leurs projets de vie et intégrer les jeunes de 15 ans et plus dans une offre structurée d'accès à l'autonomie et à la citoyenneté.

**Favoriser la participation et l'engagement des habitants :** Permettre l'implication des habitants dans les manifestations et le fonctionnement de la structure.

**Soutenir le partenariat et les initiatives:** Formaliser les partenariats déjà existants, favoriser la mobilité des habitants à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire, favoriser la complémentarité entre les partenaires internes et externe au quartier.

#### **D. Le Centre Socioculturel « LUPOVINO » au Neuhof**

**Assurer la diversité et la mixité :** Participer au désenclavement du quartier et favoriser la mixité dans les actions culturelles, économiques, sportives.

**Favoriser la participation et l'engagement des habitants :** Créer des temps de formation et d'information, inciter le bénévolat et s'engager dans la dynamique « d'aller vers », initier un travail de rue.

**Soutenir le partenariat et les initiatives :** Participer aux actions et réunions thématiques des partenaires.

**Favoriser l'insertion des habitants :** Faciliter l'acquisition de compétences afin de se professionnaliser et de s'autonomiser.

#### **E. Le Phare de l'Ill à Illkirch**

**Accueillir et écouter :** Accueil individualisé, accompagnement des habitants dans leur insertion sociale et professionnelle, formation de l'équipe à l'écoute active, à la médiation et à la démarche d'accompagnement.

**Animer la convivialité :** Favoriser la rencontre, l'interaction entre tous et l'ouverture d'esprit, promouvoir une mixité sociale et culturelle, proposer des activités adaptées pour tous.

**Laisser la place aux habitants et les soutenir :** Prendre en compte leurs propositions et leurs initiatives, les encourager à s'engager dans les instances de réflexion, les rendre acteurs pour le bien commun.

#### **F. Le Centre Social Victor Hugo de Schiltigheim**

**Favoriser l'accès à un droit réel à toutes les mobilités :** Lutter contre toute forme d'enfermement géographique, social ou culturel et permettre à chacun de se construire.

**Répondre au légitime besoin d'autonomie des jeunes :** Permettre aux jeunes d'expérimenter et valoriser la prise de responsabilités, partager avec les acteurs locaux les expériences de conduite de projets.

**Favoriser l'animation globale du centre social en réponse aux besoins des jeunes :** Favoriser l'accès pour tous aux pratiques culturelles et de loisirs, encourager et favoriser l'émergence de projets par un accompagnement éducatif.

**Participer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes :** Apporter un complément financier à la réalisation de leur projet, orienter, accueillir et aider aux démarches administratives.

## **G. Le Centre socioculturel de Hœnheim**

**Proposer des loisirs culturels et sportifs :** Démocratiser les loisirs et la culture, accompagner les jeunes dans leur activité de loisirs, offrir aux jeunes la possibilité de se cultiver et de développer l'estime de soi.

**Permettre aux jeunes de se rencontrer et de s'investir sur leur temps libre :** Offrir aux jeunes un lieu de repère accessible à tous, développer la mixité culturelle, sociale et de genre, permettre aux jeunes de s'investir dans la structure.

**Favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes :** Permettre aux jeunes d'avoir un lieu de ressource de proximité sur les questions de la scolarité et de l'insertion professionnelle, proposer aux jeunes des actions de soutien scolaire, développer des actions avec le collège et la mission locale.

### **3.2 Territoire Ouest**

#### **H. Le Centre Socioculturel de Sarre-Union**

**Accueillir et accompagner :** Proposer une offre de loisirs pour les 10-15 ans durant les vacances scolaires, élargir les propositions d'activités à visées artistiques et culturelles, favoriser les échanges, valoriser l'engagement et les compétences des jeunes, construire des passerelles entre ces compétences et l'orientation professionnelle.

**Rencontrer :** Développer l'offre socio-éducative du CSC sur le territoire, prolonger l'offre de loisirs, notamment l'animation de proximité en été, inciter des partenaires à prendre part à l'action en direction de la jeunesse en initiant des projets et en leur offrant un appui technique et/ou méthodologique.

### **3.3 Territoire Nord**

#### **I. Le Centre d'Animation Sociale et Familiale à Bischwiller**

**Faciliter la mobilité et les échanges culturels notamment des jeunes du QPV :** Favoriser les pratiques culturelles, artistiques, ludiques, sportives et permettre les rencontres interculturelles.

**Favoriser l'engagement et la participation des jeunes :** Favoriser et encourager l'expression de chaque jeune, à participer activement, à être force de propositions dans la vie associative, accompagner le développement de l'esprit critique et valoriser l'implication de chaque jeune.

**Favoriser la solidarité, l'entraide, la coopération :** Favoriser la cohésion du groupe, développer et valoriser les logiques solidaires et valoriser les actes solidaires.

**Favoriser les mixités, l'ouverture culturelle et la découverte :** Favoriser le développement des pratiques culturelles de chaque jeune, soutenir la scolarité et orienter dans les dispositifs.

### **3.4 Territoire Sud**

#### **J. La Maison des Jeunes et de la Culture « Le Vivarium » à Villé**

**Favoriser l'engagement et l'implication des jeunes :** Créer des outils visant à valoriser l'engagement des jeunes, les accompagner dans des projets de culture et de loisirs de leur choix, fédérer les jeunes autour de projets communs et participer à l'animation du territoire.

**Prévenir les conduites à risques chez les jeunes :** Informer les parents par des conférences et des débats, détecter les conduites dangereuses et prévenir les situations difficiles, en lien avec des professionnels.

**S'impliquer dans l'orientation scolaire, l'accès à l'emploi et l'insertion sociale des jeunes :** Améliorer l'information et l'accompagnement scolaire des jeunes pour faciliter leur parcours d'orientation et d'insertion professionnelle, renforcer le partenariat pour l'accompagnement et la coordination des actions pour l'emploi des jeunes, développer les liens entreprises/jeunes.

Les Commissions territoriales d'action du territoire Sud, réunie le 7 novembre 2019, des territoires Nord et Ouest, réunies le 15 novembre 2019, et de l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le 15 novembre 2019, ont émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide de renouveler, pour la période 2019-2021, les contrats d'objectifs conclus entre le Département et le Centre socioculturel de l'ARES, le Centre socioculturel Victor Schoelcher, le Centre socioculturel « Au-delà des Ponts », le Centre Socioculturel « LUPOVINO », le Phare de l'Ill, le Centre Social Victor Hugo, le Centre socioculturel de Hœnheim, le Centre socioculturel de Sarre-Union, le Centre d'Animation Sociale et Familiale de Bischwiller, la Maison des Jeunes et de la Culture « le Vivarium »,*

*- approuve les termes des projets de contrats d'objectifs type figurant en annexes,*

*- autorise son président à signer ces contrats.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY

